



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

2024, une année parfaite pour un édito

L'édito du rapport d'activité annuel est un exercice de style dans lequel il faut à la fois dresser un bilan des actions de l'année écoulée, tracer des perspectives pour celle à venir et remercier pour le travail accompli.

Un bilan :

Le maintien des délais de démarche à des standards élevés par rapport à la moyenne nationale ;

l'amélioration de nos indicateurs de qualité de liquidation et le développement de nos partenariats de relation de service, traduction de nos Plans d'accessibilité aux services (PAS) renouvelés ;

la prise en charge d'une nouvelle prestation : l'Aide aux victimes de violences conjugales (AVVC) ;

Sont autant de plus-value dans la délivrance des prestations aux allocataires.

Les 1^{ères} labellisations de crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et l'atteinte des objectifs de maintien et de création de places de crèche, la mise en place du collège des Directrices de crèche **sont aussi une amplification des services développés dans nos territoires.**

La participation à l'expérimentation nationale des nouvelles modalités d'affichage des délais dans le caf.fr ainsi que la mise en place d'un marché coordonné de nettoyage avec les deux Caf de Corse et la Cpm de Haute-Corse **sont la traduction de**

notre volonté d'innovation et de développement de notre réseau partenarial tant local que national.

Tout cela avec la maîtrise de nos processus de contrôle interne se traduisant pour une validation des comptes 2024 sans restriction.

Mais aussi dans une ambiance de travail sereine puisque dans le cadre du BSI national, notre organisme affiche un taux de satisfaction globale de 86 % le classant dans les premières Caf de France.

Des perspectives :

En sus des résultats positifs le bilan 2024 fait apparaître des actions qui posent les bases de nos réussites futures :

- Mise en place d'un plan de soutenabilité commun aux deux Caf de Corse dans le cadre du processus de délivrance des droits ;
- Installation du Comité des services aux familles de Corse ;
- Appel à projet pour la rénovation de la pompe à chaleur.

Ces actions sont la déclinaison de nos objectifs pluriannuels portés par notre Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) et par notre Projet d'entreprise **#ENSEMBLEVERS2027** qui a été porté sur ses fonds baptismaux les 23 et 24 janvier 2024 lors des assemblées générales des deux Caf de Corse.

40 % des travaux prévus au projet d'entreprise ont débuté en 2024 avec des concrétisations opérationnelles.

C'est en s'appuyant sur ces travaux que nous nous attellerons à relever les défis de l'année 2025 en essayant de maintenir un aussi bon niveau de service rendu qu'en 2024 :

- Mise en place de la déclaration de revenus trimestrielle à la source ;
- Reforme du Complément mode de garde (CMG) ;
- Lancement des bilans des Schémas départementaux des services aux familles ;
- Nouvelle classification des employés et des cadres ;
- Rénovation du système de pompe à chaleur du siège.

Avec ces réussites et ces projets à venir, l'année 2024 a donc été une année parfaite pour un bon édito.

Des réussites auxquelles j'associe l'ensemble du personnel pour son engagement et son aptitude au changement, le conseil d'administration pour sa confiance et son appui ainsi que l'équipe de Direction renouvelée à 50 % en 2024.

Je salue Vincent LANOË parti pour de longues et heureuses vacances après 11 années de service en tant que Directeur comptable et financier (DCF).

Alexandra PASSONI, notre nouvelle DCF nous a rejoint le 1^{er} juin. Marie-Pascale SIMONI est la Directrice adjointe de la Caf de Corse-du-Sud, depuis le 1^{er} septembre, dans le cadre du tuilage du départ du Sous-Directeur, Eric VERRIER, prévu en juillet 2025.

**Le Directeur,
Dominique MARINETTI**

PANORAMA

Le territoire	5
Les chiffres clés	6

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'implication territoriale de la Caf	10
La petite enfance	12
L'enfance et la jeunesse	15
La parentalité	17
La solidarité	19
La vie sociale	22
Le logement	23

LA RELATION DE SERVICE

L'offre de services proche de l'utilisateur	25
L'accompagnement social des familles	28
Les engagements de service	29

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Le projet d'entreprise	31
La sécurisation des processus	32
La maîtrise des risques	35
Les activités mutualisées	38
La gouvernance et le pilotage	39

PANORAMA

LE TERRITOIRE

LES CHIFFRES CLÉS

LE TERRITOIRE

Le département

La Corse-du-Sud s'étend sur 4 014 km² avec une densité de population parmi les plus faibles de France métropolitaine (40,6 habitants/km²). La population se concentre sur le littoral, dans les grandes villes et leur périphérie. Le reste du territoire est composé de zones rurales, peu peuplées. La Corse-du-Sud compte 124 communes réparties dans 7 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La démographie

Au 1^{er} janvier 2024, la Corse-du-Sud compte 162 942 habitants. Le département connaît une nette croissance démographique, essentiellement due au solde migratoire.

Entre 2014 et 2020, la part des moins de 45 ans a diminué, les 45-59 ans sont stables et les plus de 60 ans sont en augmentation.

Le taux de pauvreté du département se situe à 16,3 % et figure parmi les plus élevés de France métropolitaine (19^{ème}).

CHIFFRES CLÉS

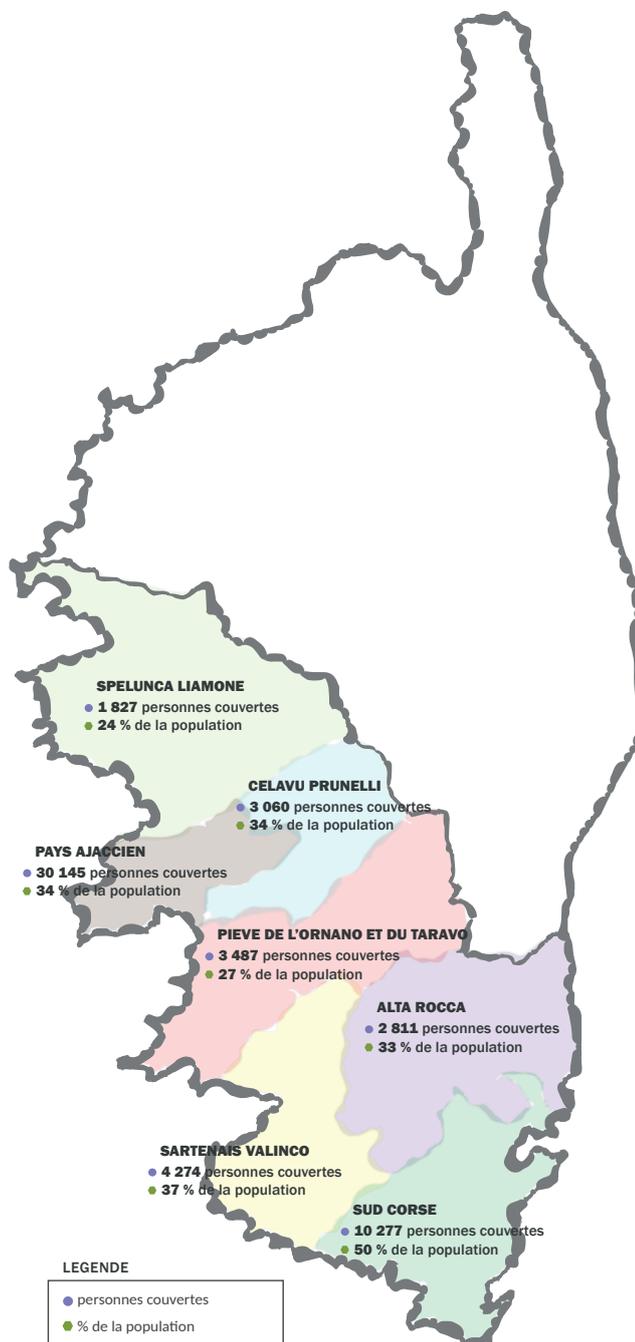
162 942

habitants (Source Insee - géographique au 1^{er} janvier 2024)

33%

de personnes couvertes

Population couverte par au moins une prestation légale par Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)



LES CHIFFRES CLÉS

Typologie des bénéficiaires

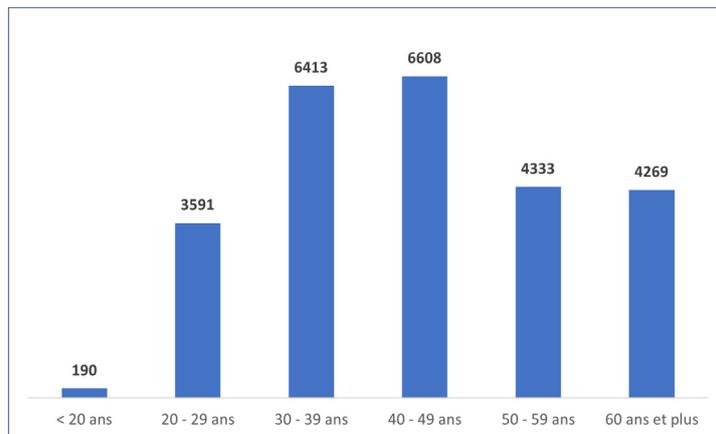
25 404 allocataires sur le département

55 878 personnes couvertes par au moins une prestation, soit 34% de la population

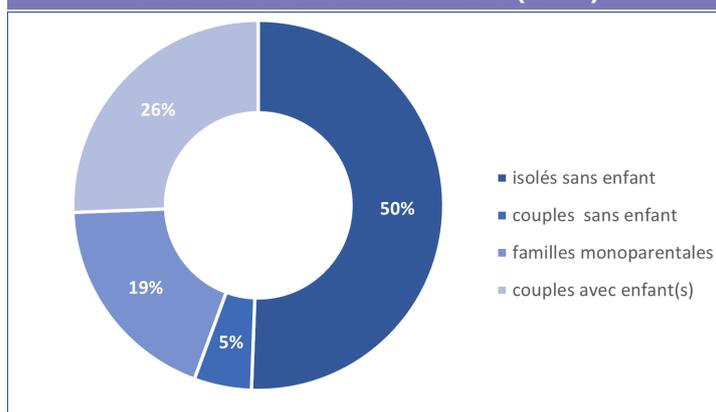
dont 21 735 enfants

65 % sont des personnes isolées avec ou sans enfant

Répartition des allocataires par âge



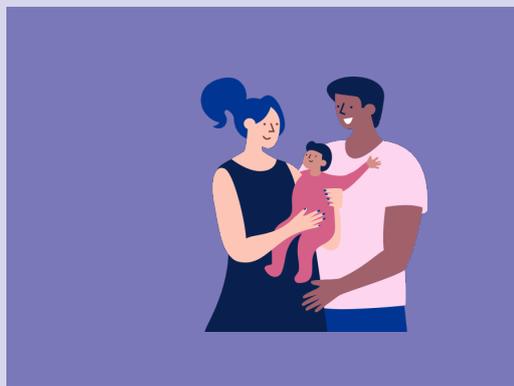
Répartition des allocataires selon la situation familiale (en %)



Répartition des bénéficiaires et des dépenses par catégorie de prestations légales

145 723 273 € versés au total :

PETITE ENFANCE



2 636 bénéficiaires
13 191 275 € de prestations

ENFANCE & JEUNESSE



15 369 bénéficiaires
29 696 112 € de prestations

LOGEMENT



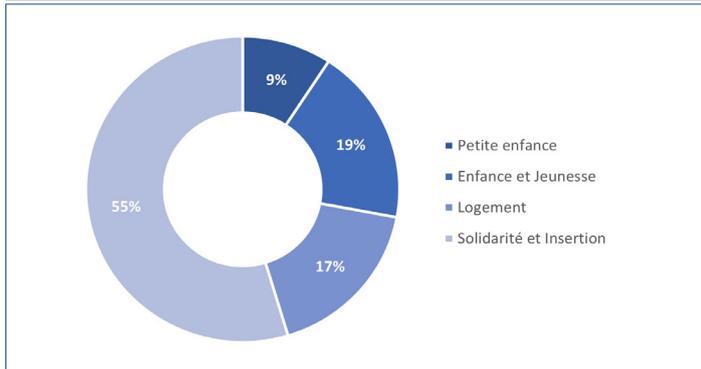
8 928 bénéficiaires
24 813 794 € de prestations

SOLIDARITÉ & INSERTION

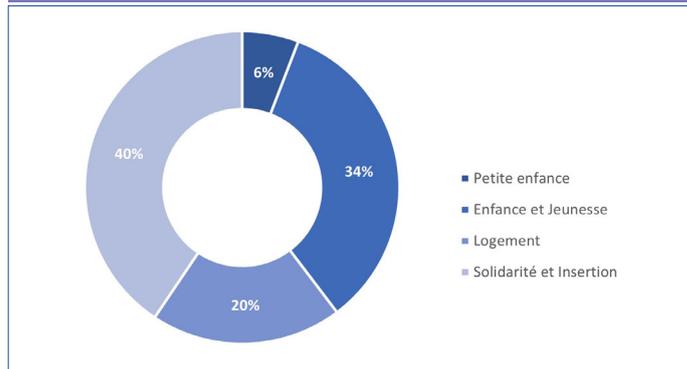


18 415 bénéficiaires
78 022 093 € de prestations

Répartition des dépenses par catégorie de prestations (en %)



Répartition des allocataires par catégorie de prestations (en %)



Les prestations légales versées aux familles et le nombre de bénéficiaires (au 31 décembre 2024)

	DÉPENSES (€)		BÉNÉFICIAIRES	
	2024	Evolution / 2023	2024	Evolution / 2023
PETITE ENFANCE				
Paje / Prepare	13 191 275	+ 3,95 %	2 636	- 4,28 %
ENFANCE & JEUNESSE				
Allocations familiales et forfaitaires	18 837 539	+ 3,29 %	7 513	- 3,10 %
Complément familial	3 018 343	+ 5,69 %	1 050	+ 3,65 %
Allocation de soutien familial	4 140 859	+ 14,48 %	1 296	+ 6,58 %
Allocation de rentrée scolaire	3 699 371	+ 3,59 %	5 510	- 0,24 %
LOGEMENT				
Allocation logement familial	6 508 939	+2,26 %	1 844	+ 0,88 %
Allocation logement social	8 823 345	+ 7,36 %	3 583	+ 3,76 %
Aide personnalisée au logement	9 481 509	+ 6,65 %	3 501	+ 0,43 %
SOLIDARITÉ & INSERTION				
Allocation adulte handicapé	41 088 365	+ 12,64 %	4 159	+ 5,99 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 891 308	+ 7,63 %	693	+ 10,17 %
Allocation journalière de présence parentale	360 152	+ 20,51 %	27	+ 22,73 %
Allocation forfaitaire en cas de décès d'un enfant	32 308	- 5,89 %	15	- 6,25 %
Allocation journalière proche aidant	38 580	+ 60,78 %	1	- 95,45
Revenu de solidarité active	15 094 206	+ 6,06 %	2 369	- 0,96 %
Prime d'activité	18 920 952	+ 0,42 %	8 807	+ 8,50 %
Primes exceptionnelles	520 943	- 3,27 %	2 278	+ 1,33 %
Prestations payées dans les pays de l'UE	11 854	- 34,77 %		
Aide pour les victimes de violences conjugales	54 647	+ 1 414 %	79	+ 1 875 %
RSA jeunes	8 778	+ 2,77 %	2	- 33,33 %

soit **145 723 273 €** versés (+ 6.49 % par rapport à 2023)

Les évolutions majeures

En 2024, les dépenses des prestations légales sont en augmentation de 6,49 % portées globalement par la **revalorisation des barèmes** sur l'année dans le contexte de la lutte contre l'inflation.

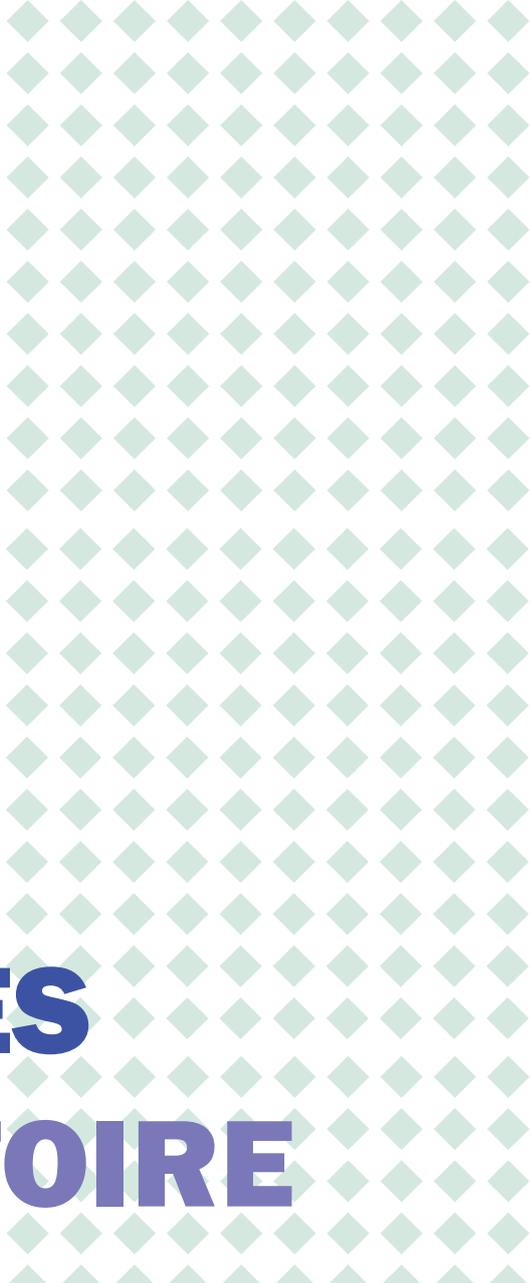
L'augmentation de l'Allocation de soutien familial (ASF) en montant et en nombre de bénéficiaires résulte de la montée en charge de l'Agence de recouvrement des impayés de pension alimentaire (ARIPA) et témoigne

de la **politique volontariste de la Branche famille en faveur des familles monoparentales.**

Concernant les politiques en faveur de la solidarité et de l'insertion, le montant des prestations versées relatives à l'Allocation adulte handicapé (AAH) augmente en 2024, du fait notamment de la hausse du nombre de bénéficiaires et de la mise en application de la déconjugation de l'AAH à compter du 1^{er} octobre 2023.

Concernant le **Revenu de solidarité active (RSA)**, une hausse des dépenses est constatée sur l'année malgré la stabilité du nombre de bénéficiaires entre 2023 et 2024.

La mise en place de **l'aide pour les victimes de violences conjugales (AVVC)** au 1^{er} décembre 2023 se concrétise par le traitement de 79 dossiers pour 54 647 € versés en 2024.



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF

LA PETITE ENFANCE

L'ENFANCE & JEUNESSE

LA PARENTALITÉ

LA SOLIDARITÉ

LA VIE SOCIALE

LE LOGEMENT

II L'IMPLICATION TERRITORIALE DE LA CAF

Les dispositifs

Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf)

Signé pour la période 2022-2025 entre la Caf, les services de l'Etat, la Collectivité de Corse et la Msa, le Sdsf est déployé sur tout le département autour des thématiques de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse. Il s'inscrit dans le

Comité des services aux familles de Corse.

Objectifs :

- Elaboration d'une politique partagée de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse.
- Coordination des dispositifs et

des différents acteurs afin d'améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre.

- Mutualisation des moyens que les différents acteurs maîtrisent dans le cadre de leur politique d'action sociale respective.

Les Conventions territoriales globales (Ctg)

Ces conventions visent par la construction d'un projet de territoire à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions et des politiques publiques en direction des habitants.

La signature des CTG entre la CAF

et les collectivités territoriales (EPCI, Communes etc) a été rendue obligatoire pour permettre le maintien des financements de la CAF dans le département.

Les Ctg optimisent donc l'utilisation des ressources et constituent un levier décisif à la défi-

nition, la mise en œuvre et la valorisation du projet social sur le territoire.

8 CTG effectives en 2024

I TEMPS FORT | Installation du Comité des services aux familles de Corse (CDSFC)

Le Comité des services aux familles de Corse a été installé le 13 septembre 2024. A vocation régionale, il se réunit sous la présidence du Préfet de région.

La Vice-Présidence est assurée par le Président du Conseil exécutif de Corse, par les représentants des Collectivités désignés par les deux associations des maires : le Président de l'association des maires de Corse-du-Sud et le Maire de Bastia, et enfin par les Présidents des conseils d'administration des Caf de Haute-Corse et de Corse-du-Sud. Les deux Caf assurent par ailleurs le secrétariat général de cette instance partenariale qui réunit, à ce jour, 37 membres.

Le Cdsfc consolide ainsi la place de nos organismes en tant qu'acteur majeur des politiques relatives à l'enfance et à la famille sur l'ensemble des champs : petite enfance, jeunesse, parentalité, et animation de la vie sociale.

Le comité étudie toute question relative aux politiques d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. A ce titre, il propose des mesures favorisant le maintien et le développement de l'offre. Il assure également le suivi des sujets d'amélioration de la qualité, de formation et d'attractivité des métiers.

Il s'agit d'une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes les questions relatives aux services essentiels aux besoins des familles. Son installation a permis de dégager une orientation forte concernant la mise en synergie des acteurs et l'élaboration, à l'horizon 2026, d'un Schéma régional des services aux familles.



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les soutiens financiers aux partenaires et aux familles

soit **14 113 372 €** versés (+ 10,52 % par rapport à 2023)

	DÉPENSES (€)	
	2024	Evolution / 2023
AIDES INDIVIDUELLES		
Prestations extralégales d'action sociale	45 734	+ 62,52 %
AIDES COLLECTIVES		
Subventions d'investissement :	686 907	+ 179,27 %
- Fonds locaux	89 056	+ 168,75 %
- Fonds nationaux	597 850	+ 180,90 %
Subventions de fonctionnement :	13 380 730	+ 7,08 %
- Fonds locaux	211 353	+ 159,21 %
- Fonds nationaux	13 169 377	+ 6,08 %

ZOOM SUR LA PETITE ENFANCE

6 000 €
bonus mixité

30 227 €
bonus handicap

185 840 €
bonus attractivité

2 298 894 €
bonus territoire

21 943 €
bonus complément
inclusif ALSH

1 683 508 €
plans crèche

169 535 €
subventions
sur fonds locaux

169 870 €
subventions
sur fonds nationaux

279 253 €
fonds de modernisation

40 607 €
journées pédagogiques



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

II LA PETITE ENFANCE



Fonds innovation petite enfance (Fipe)

Cofinancé par l'Etat et la Branche Famille, il favorise l'accès à une place d'accueil aux enfants de moins de 3 ans, quelle que soit leur situation (handicap, maladie chronique...) ou celle de leurs parents (en emploi ou non, horaires atypiques, difficultés sociales...), à un coût abordable pour les familles tout en assurant un niveau élevé de qualité. En 2024, il a permis de financer des projets de la commune de Bonifacio et sur la comune du Celavu Prunelli.

44 000 € alloués pour les projets

CHIFFRES CLÉS

Prestations versées à la naissance ou à l'adoption de l'enfant (Paje) :

2 636
bénéficiaires

13 191 275 €

versés
(+ 3,95% par rapport à 2023)

I TEMPS FORT | Labellisation crèches AVIP

Les crèches à Vocation d'insertion professionnelle (AVIP) engagées dans cette démarche réservent des places afin de permettre aux parents en recherche d'emploi de trouver une solution de garde. Les crèches AVIP répondent à un double objectif : lever l'un des freins à la reprise d'emploi pour les parents et favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les enfants, qui en sont plus souvent exclus.

1 crèche labellisée à Ajaccio pour la réservation de 3 places

Accueil collectif

Les établissements d'accueil du jeune enfant financés par la Caf reçoivent les enfants de 3 mois à 6 ans en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence.

Cette formule, associant des temps d'accueil modulés au sein d'une même structure, permet une meilleure adaptation pour répondre aux besoins des parents et une meilleure occupation des places.

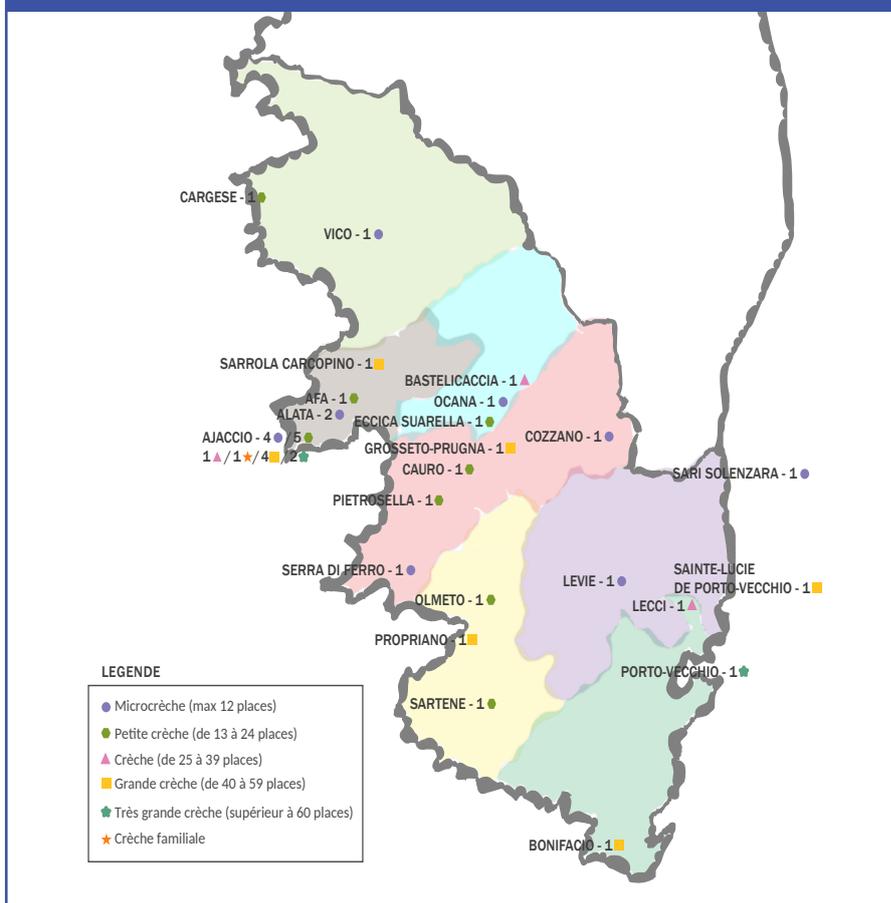
CHIFFRES CLÉS

36
établissements

1 109
places
(- 0,45 % par rapport à 2023)

7,5 M €
versés (Prestation de service unique)
(+ 4,6 % par rapport à 2023)

Structures accueil collectif Petite enfance en Corse-du-Sud



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

FOCUS // Coordination des Directrices de crèche

Les directrices de crèches ont été sollicitées pour créer un Collège des directrices afin de favoriser les échanges sur les pratiques et problématiques rencontrées dans les structures. Onze directrices, représentant divers types de gestionnaires et territoires, ont été rete-

nues. Lors de la première réunion du 19 mars 2024, les modalités de fonctionnement ont été définies, incluant la nomination d'une secrétaire et d'une suppléante, la périodicité des réunions, et le rôle du collège. Un groupe *WhatsApp* a ensuite été créé pour faci-

liter les échanges d'informations et de compte-rendus. Le collège s'est réuni le 7 novembre 2024, avec la CAF, la CDC et la MSA, pour présenter les mesures CNAF 2024-2025, un guide pratique sur l'accueil d'urgence et les résultats d'une enquête métier.



Accueil individuel

Les assistantes maternelles et Maisons d'assistantes maternelles (Mam)

Les assistantes maternelles accueillent à leur domicile jusqu'à quatre enfants. Elles peuvent également se regrouper au sein d'une Maison d'assistantes maternelles (Mam) et fonctionner dans un local commun.



CHIFFRES CLÉS

151
assistantes maternelles

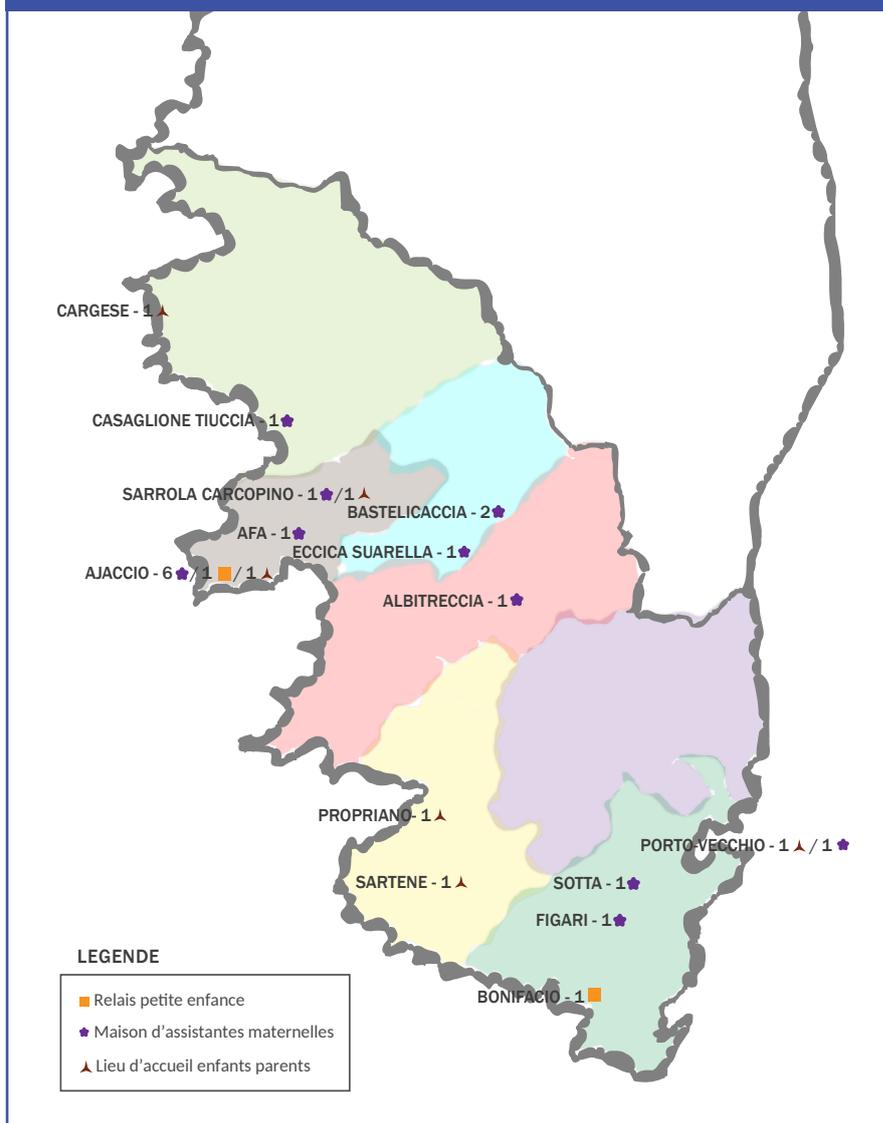
462
places d'accueil

16
maisons d'assistantes maternelles

168
enfants accueillis

69 892 €
versés pour 7 Laep

Structures accueil individuel Petite enfance en Corse-du-Sud



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les Relais petite enfance (Rpe)

Le RPE est un service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Le travail effectué au sein des Rpe contribue à améliorer la qualité de l'accueil par l'accompagnement des parents et des assistantes maternelles au quotidien.

En Corse-du-Sud, 2 RPE assurent ces missions : 1 à Ajaccio sur le territoire de la CAPA et 1 à Bonifacio sur la Communauté de Communes Sud Corse.

CHIFFRES CLÉS

69
assistantes maternelles
sur Ajaccio

221
enfants

32
assistantes maternelles
Bonifacio

52 enfants

2
relais petite enfance

90 888 €
versés

Le site au service des parents

Monenfant.fr, site des Allocations familiales, recense la quasi-totalité des structures d'accueil destinées aux enfants (crèche, centre de loisirs...), des services existants pour informer et accompagner les

parents (lieu d'accueil enfants-parents, relais assistants maternelles, service de médiation familiale...) mais aussi 100 % des assistants maternels actuellement en activité. Pour les professionnels de la



petite enfance, cet espace propose des services en ligne pour développer leur activité.



L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Aides aux vacances et loisirs des familles

Prestation de service ordinaire (Pso)

La Caf apporte un soutien financier significatif aux Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) pour leurs dépenses de fonctionnement avec le versement d'une prestation de service.

Ces structures constituent un mode d'accueil éducatif des enfants et adolescents durant les temps libres (vacances d'été, petites vacances, mercredi et week-end, périscolaire).

CHIFFRES CLÉS

47
établissements

508 054 €
Prestation de service ordinaire Alsh

Vacances en famille Vacaf

La Caf adhère au service commun Vacaf géré par la Caf de l'Hérault. Elle verse une participation financière aux familles allocataires dont

le quotient familial est inférieur à 900 € pour alléger le coût d'un séjour de vacances en famille.

CHIFFRES CLÉS

27 885 €
aide aux vacances

7 941 €
aide aux transports

16 608€
aide aux temps libres

Actions Jeunesse

Prestation de service Jeunes

Depuis 2022, la Caf de Corse-du-Sud a déployé la Prestation de service Jeunes pour faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents. Cela s'est concrétisé par le financement de postes d'animateurs qualifiés au sein d'équipements et services agissant au quotidien auprès d'eux.

Objectifs de la Ps Jeunes :

- Permettre aux partenaires jeunesse d'adapter leur offre afin de mieux répondre aux attentes des jeunes.
- Soutenir l'émergence d'une offre nouvelle, innovante, adaptée aux aspirations et aux problématiques des jeunes.

CHIFFRES CLÉS

3
postes d'animateur

54 706 €
versés



LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le Point accueil écoute jeune (PAEJ)

Les Points d'accueil écoute jeunes (Paej) sont des structures de proximité mettant en œuvre des missions d'accueil et d'écoute généralistes auprès des jeunes en situation de mal-être et leur entourage, en particulier leurs parents. Ils jouent un rôle de prévention de ces situations sur les territoires. Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, le

pilotage des Paej a été transféré à la Branche Famille en 2021.

La reprise de ce pilotage est associée au transfert des fonds de 56 565 € pour la Corse-du-Sud, affectés par le Ministère des Solidarités et de la Santé à ce dispositif.

Pour 2024, le service a maintenu son action sur les communes du Sud Corse (Bonifacio dans les locaux du bar des jeunes citoyens,

Porto-Vecchio avec ses permanences au CACEL).

Pour l'exercice 2024, le financement est désormais assuré par une Prestation de service assortie d'un fonds complémentaire qui permet de ne pas pénaliser les structures et leur permettre de pérenniser leur activité.

Cité éducative

La Caf participe au dispositif «Cité éducative» aux côtés de l'Etat, l'Education nationale et la Collectivité de Corse. Les cités éducatives visent à intensifier les prises en charge des jeunes de

3 à 25 ans avant, pendant et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance élargie des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. La Caf parti-

cipe aux comités techniques et de pilotage du dispositif et porte un avis sur les actions proposées. Une dotation financière sera allouée sur l'exercice budgétaire 2025.

I TEMPS FORT | La Maison des adolescents (MDA)

La Caf a intégré le conseil d'administration du groupement d'intérêt public qui gère la MDA et apporte un soutien financier décidé en pluriannualité. La MDA s'est implantée à Ajaccio et elle a une zone d'influence qui est étendue à la Communauté d'agglomération du pays Ajaccien avec une possibilité d'intervention à terme qui sera élargie au territoire Spelunca Liamone.

Ce service permet, dans un même lieu convivial, d'offrir une prise en charge pluri disciplinaire des problématiques des jeunes. Un travail en lien avec les travailleurs sociaux de l'éducation nationale et différentes permanences sont assurées au sein de la MDA (diététicienne, psychologue, sophrologue, Mission locale...). Des actions et animations dans le cadre du soutien à la parentalité sont également proposées.

LA PARENTALITÉ

Accompagnement à la fonction parentale

CHIFFRES CLÉS

18 837 539 €

d'allocations familiales

(+ 3,29 % par rapport à 2023)

7 513

bénéficiaires

3 018 343 €

de complément familial

(+ 5,69 % par rapport à 2023)

1 050

bénéficiaires

4 140 859 €

d'allocation de soutien familial

(+ 14,48 % par rapport à 2023)

1 296

bénéficiaires

3 699 371 €

d'allocation rentrée scolaire

(- 3,59 % par rapport à 2023)

5 510

enfants



FOCUS // Les appels à projets Parentalité



En 2024, deux appels à projets ont été lancés auprès des partenaires locaux :

- Cité éducative : Appel à projets auprès de la Ville d'Ajaccio qui cible des jeunes publics âgés de 0 à 25 ans et issus des quartiers prioritaires d'Ajaccio.

La Cité éducative repose sur la réussite éducative, sur l'ouverture culturelle et citoyenne et sur le soutien à la parentalité pour renforcer les liens entre familles et équipes éducatives, et ainsi, soutenir les parents dans leur rôle.

- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : partenaires de l'école et des structures concourant à la co-éducation des enfants en lien avec les parents. C'est un dispositif hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Il se caractérise par des actions en direction des enfants mais également de leurs parents pour consolider leur rapport à l'école. Cela constitue l'originalité de ce dispositif.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Contrat local d'accompagnement scolaire (Clas)

29 actions (6 associations)

= **83 007 €**

ESPACES DE RENCONTRES

1 espace de rencontres

= **40 491 €**

ANIMATION ET ÉCHANGES AVEC LES PARENTS

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la fonction parentale (Reeap)

44 actions (19 porteurs de projets)

= **82 370 €**

NUMÉRIQUE

Promeneurs du Net

2 acteurs

= **5 000 €**

MÉDIATION FAMILIALE

Association Falep, service prévention

= **39 855 €**

◆◆ | TEMPS FORT | Accueil de jour du CIDFF pour les femmes victimes de violence

Ouvert en septembre 2024, cet espace innovant vise à offrir un soutien sécurisant et polyvalent permettant aux femmes de se ressourcer et de s'émanciper progressivement de situations violentes. Ce refuge temporaire, où les femmes et leurs enfants trouvent écoute, assistance administrative et juridique, ainsi qu'un accompagnement psychologique et social.

AIDE AU DÉMARRAGE

= **15 000 €**

II LA SOLIDARITÉ

La précarité



CHIFFRES CLÉS

15 094 206 €
de revenu de solidarité active

2 369
bénéficiaires

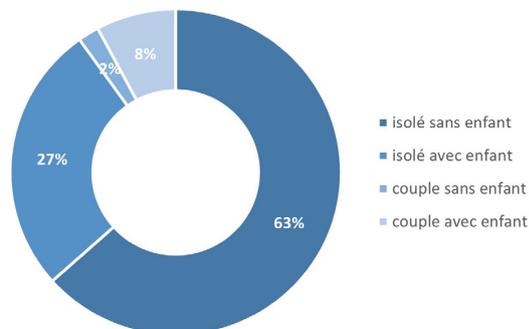
520 943 €
de prime de Noël

2 278
bénéficiaires

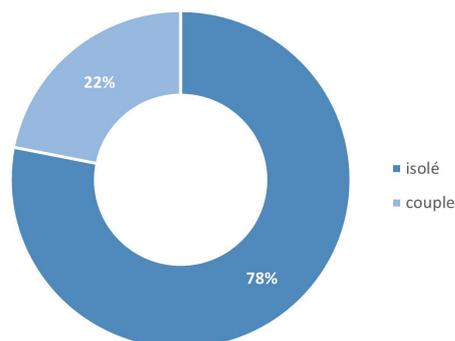
18 920 952
de prime d'activité

8 807
bénéficiaires

Bénéficiaires du Rsa en fonction de la situation familiale



Bénéficiaires de la PPA en fonction de la situation familiale



Accès aux droits

Le parcours insertion et accès aux droits

Le travailleur social soutient les familles dans leur demande d'accès ou de maintien de droits et font l'interface avec le service Prestations afin d'éviter la rupture de droits si nécessaire.

Un bilan est réalisé à chaque première rencontre avec l'allocataire pour étudier les droits potentiels

et accompagner leur mise en place afin d'améliorer la situation financière de manière durable.

Le travailleur social s'appuie sur les aides de la Caf et des dispositifs des partenaires pour une prise en charge globale des problématiques repérées.

CHIFFRES CLÉS

163

rdv réalisés par le travailleur social

129

par le service prestations

Le parcours séparation

Le parcours « séparation » est le 1^{er} parcours situationnel réalisé par la Caf depuis 2021. La mise en œuvre de ce parcours repose sur une synergie d'actions et d'interventions qui visent à accompagner de manière efficiente une personne confrontée à une situation de séparation afin de lui garantir des ouvertures de droits adaptées.

Elle démarre par une démarche pro-active de la Caf auprès des pa-

rents, avec ou sans enfants à charge pour les informer sur les ressources disponibles près de chez eux, les orienter le cas échéant vers d'autres services en fonction des situations spécifiques, ou leur proposer un rendez-vous avec un travailleur social ou un référent prestations (ces rendez-vous peuvent être réalisés en binôme par les 2 services pour plus d'efficacité).

CHIFFRES CLÉS

8

entretiens

Le parcours arrivée de l'enfant

Le parcours « arrivée de l'enfant », élaboré en partenariat avec l'Assurance maladie, a été déployé en septembre 2024.

Il porte aussi l'ambition de faciliter l'accès aux droits et à l'information pour les usagers à chaque étape liée à l'arrivée de l'enfant, depuis la déclaration de grossesse (ou l'adoption) jusqu'aux trois ans de l'enfant.

Pour soutenir les familles durant cette période, les Caf et leurs partenaires disposent d'un large éventail d'actions sur le champ de la petite enfance et du soutien à la parentalité en termes d'informations, de prestations financières et de services. Le parcours « arrivée de l'enfant » vise à promouvoir l'ensemble de ces dispositifs.

CHIFFRES CLÉS

1

Atelier d'informations conjoint avec la CPAM

97

entretiens



Le handicap

CHIFFRES CLÉS

41 088 365

d'allocation aux adultes handicapés

(+ 12,64 % par rapport à 2023)

4 159

bénéficiaires

1 891 308 €

d'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

(+6,68 % par rapport à 2023)

693

foyers bénéficiaires

343 664 €

d'allocation journalière de présence parentale

27

bénéficiaires

38 580 €

d'allocation journalière proche aidant

(+ 60,78 % par rapport à 2023/
données au 31/12/2024)

1

bénéficiaire

I TEMPS FORT | Déconjugalisation de l'AAH

La réforme de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés change le mode de calcul de l'allocation pour les bénéficiaires en couple, à partir du 1^{er} octobre 2023.

Cette réforme favorise l'autonomie des personnes handicapées qui bénéficieront d'une allocation individualisée sans dépendre de leur conjoint et de ses ressources.

FOCUS // Le Pôle ressources handicap de Corse-du-Sud

Dans le cadre des fonds publics et territoire, la Caf en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) a accompagné l'implantation d'un Pôle ressources handicap (PRH) sur le territoire de la Corse-du-Sud. L'opérateur est l'association ARSEA. Son implantation est départementale.

Les missions du PRH :

- L'information des parents dont les enfants sont porteurs de handicap pour avoir accès aux modes de garde de droit commun ;
- Le soutien aux professionnels de la petite enfance pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap ;
- Le développement de la mise en réseau des différents acteurs et

d'actions dans le cadre du schéma départemental des services aux familles.

Le PRH a participé avec les services de la Caf aux différentes réunions organisées par la Collectivité de Corse dans le cadre du projet de « lever les freins à l'accueil des enfants porteurs de spécificités dans les modes d'accueil de droit commun ».

43 familles concernées

6 EAJE et 3 ALSH ont bénéficié de ses services

56 600 € de dotation nationale du Fonds Publics et Territoire

I TEMPS FORT | Déploiement du dispositif d'échanges dématérialisés avec la MDPH

Plusieurs phases d'expérimentation menées par les Caf de Corse, la Cnaf et la Maison départementale des personnes handicapées (Mdph). Les échanges entre la Caf et la Mdph ont pu se moderniser et se dématérialiser. Cela concerne les demandes et renouvellement d'AAH et d'AEHH et les maintiens à titre d'avance pour les AAH.

LES POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE

II LA VIE SOCIALE

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS)

Le Schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS) renouvelé pour la période 2023-2025 permet de clarifier la politique de la Caf sur l'animation de la vie sociale et d'harmoniser les modalités

techniques (rédaction des projets sociaux, méthodologie de projet, demande d'agrément) des centres sociaux et espaces de vie sociale du département.

Ce schéma est remis à tout nouveau porteur de projets. Les nouveaux projets d'animation ou les renouvellements font l'objet d'une évaluation en comité de pilotage du SDAVS.

FOCUS // L'association régionale des centres sociaux et espaces de vie sociale

La Fédération régionale Corse unit l'ensemble de centres sociaux de Corse et est affiliée au réseau national de la Fédération des centres sociaux de France (FCSF). Cette structure régionale se présente comme l'interlocuteur collectif des politiques publiques. La Fédération promouvoit et dé-

veloppe les capacités d'agir localement dans les centres sociaux et est également force d'appui et de développement des structures actuelles et de création de nouvelles. Cette entité permet l'émergence d'espaces de rencontres entre les bénévoles des centres sociaux et d'échanges des pratiques profes-

sionnelles. Elle vient en appui du réseau sur des problématiques, de mutualisation des compétences et des moyens ainsi que des outils logistiques. La Fédération poursuit son activité de travail en réseau avec tous les acteurs régionaux de l'animation de la vie sociale.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale



CHIFFRES CLÉS

5 centres sociaux

511 903 €
de prestation de service

4 espaces de vie sociale

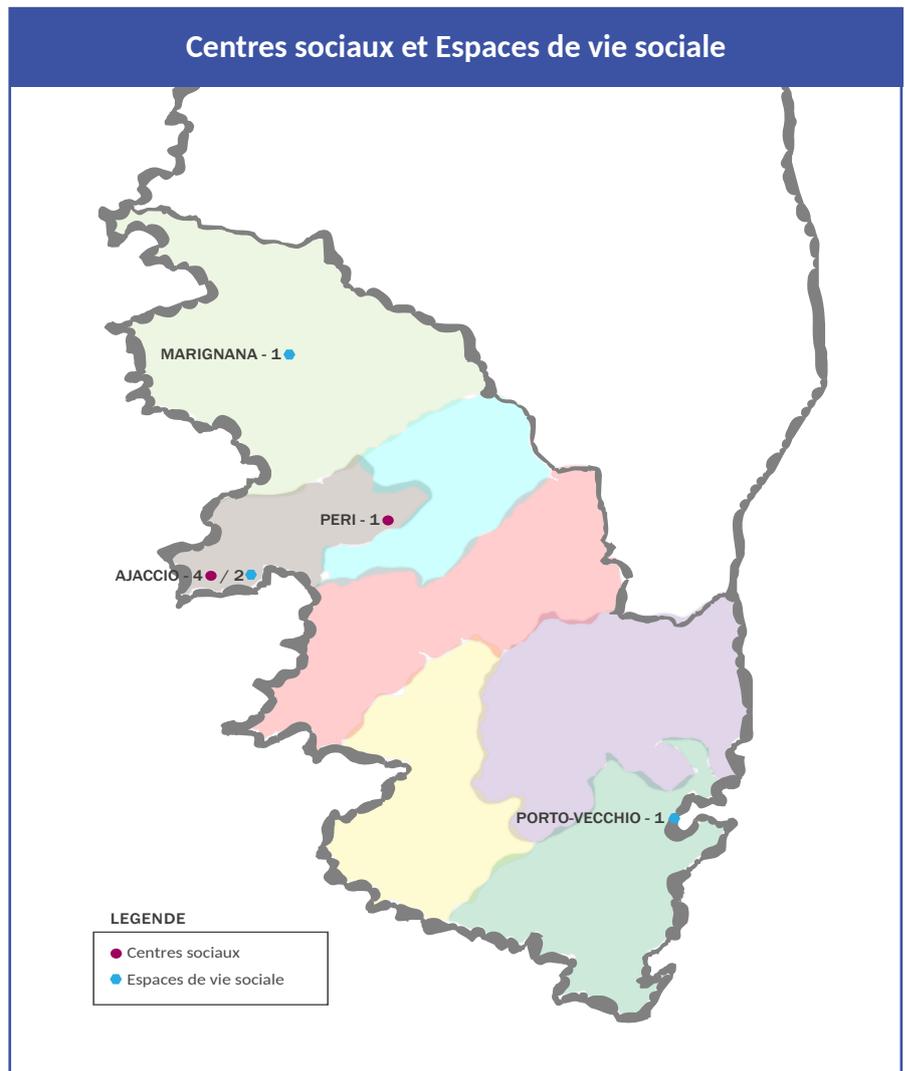
112 585 €
de prestation de service

49 205 €

en investissement

9 576 €

en fonctionnement



LE LOGEMENT



CHIFFRES CLÉS

6 508 939 €

d'allocation de logement familial

(+ 2.26 % par rapport à 2023)

1 844

bénéficiaires

8 823 345 €

d'allocation de logement social

(+ 5.47 % par rapport à 2023)

3 583

bénéficiaires

9 481 509 €

d'aide personnalisée au logement

(+ 5,47 % par rapport à 2023)

3 501

bénéficiaires

Parcours logement

Dans le cadre de l'offre globale de services, des engagements ont été pris afin d'accompagner les familles en impayés de loyer ou d'accession en complément des aides au logement. En application de

la loi Alur, les travailleurs sociaux avec un technicien des Prestations ont participé au dispositif partenarial de prévention des exclusions (CCAPEX).

8 commissions en 2024

269 dossiers instruits

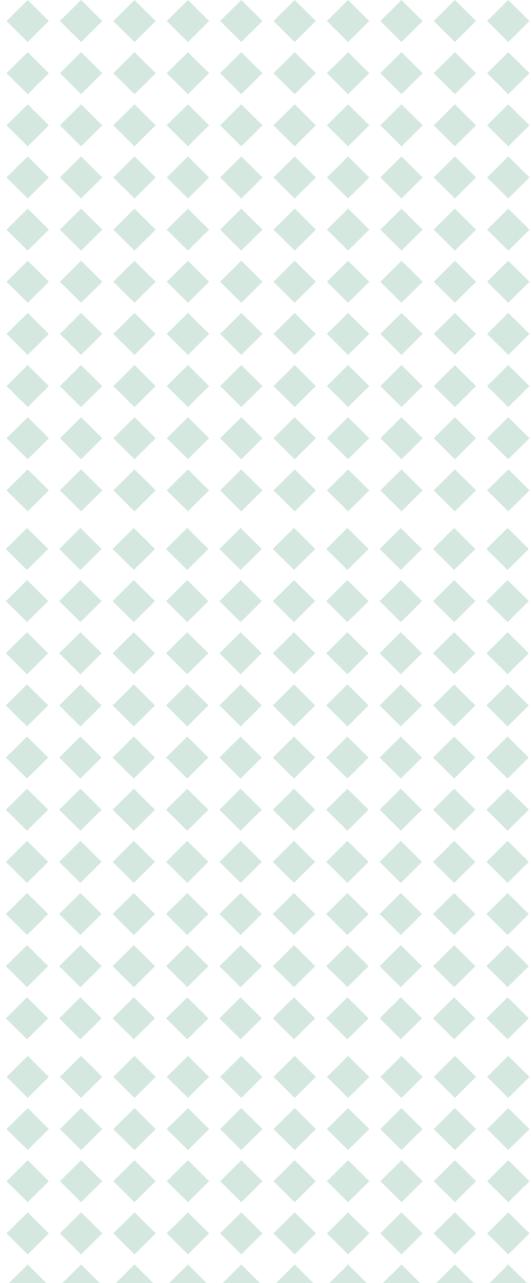
Non-décence du logement

Le traitement des dossiers relevant d'une situation de non-décence est soumis au préalable à l'élaboration d'un diagnostic par un opérateur présentant toutes les garanties techniques nécessaires. Depuis 2024, une convention a été signée entre la Caf et le bureau d'étude Margelli qui réalise les diagnostics permettant d'évaluer la non-décence du logement. La Caf participe également aux réunions du Pôle national de lutte

contre l'habitat indigne (PdIhi), partenaire indispensable dans la remontée des signalements de suspicion de non-décence. Face au mal logement, l'Etat a intégré dans sa stratégie d'action, le déploiement d'une plateforme nommée «Histologe». Ce service en ligne offre la possibilité, à toute personne, de signaler par voie dématérialisée les mauvaises conditions d'habitat d'un logement.

14 dossiers instruits





LA RELATION DE SERVICE

L'OFFRE DE SERVICES PROCHE DE L'USAGER

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES

LES ENGAGEMENTS DE SERVICE

II L'OFFRE DE SERVICES PROCHE DE L'USAGER

L'accueil physique et téléphonique

FOCUS // Le Plan d'accessibilité aux services (PAS)

Inscrit dans le CPOG 2023-2027, ce plan sécurise et accompagne les publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services.

La Caf de Corse-du-Sud poursuit la mise en oeuvre de parcours attentionnés et d'accompagnement dans une approche globale entre

la relation de services, le service de production et le travail social. Ce PAS, actualisé au 31 décembre 2024 définit l'évolution de notre organisation afin de permettre aux allocataires d'accéder aux services Caf sur l'ensemble du département par le déploiement de l'approche de « l'aller vers ».

CHIFFRES CLÉS

10 873
personnes accueillies
dans l'espace
multi-services du siège

599
rdv physiques

2 308
rdv téléphoniques

I TEMPS FORT | Déploiement du Montant net social (MNS)

Obligation d'utiliser le Montant net social (affiché sur les bulletins de paie et les relevés de prestations) dans toutes les démarches relatives au RSA et à la Prime d'activité, comme le prévoit le décret n° 2023-1378 du 28 décembre 2023. A partir du 1^{er} février 2024, tout allocataire ou demandeur du RSA et de la PPA doit déclarer le montant exact du net social dans sa déclaration trimestrielle.

Rendez-vous des droits

Cette offre de service permet un examen complet des droits sociaux de l'allocataire et de réduire le non-recours aux droits.

298 entretiens réalisés

Médiation administrative

C'est un mode de relation qui vise à rétablir le dialogue et la compréhension entre la Caf et l'allocataire, en favorisant le règlement des conflits qui peuvent survenir.

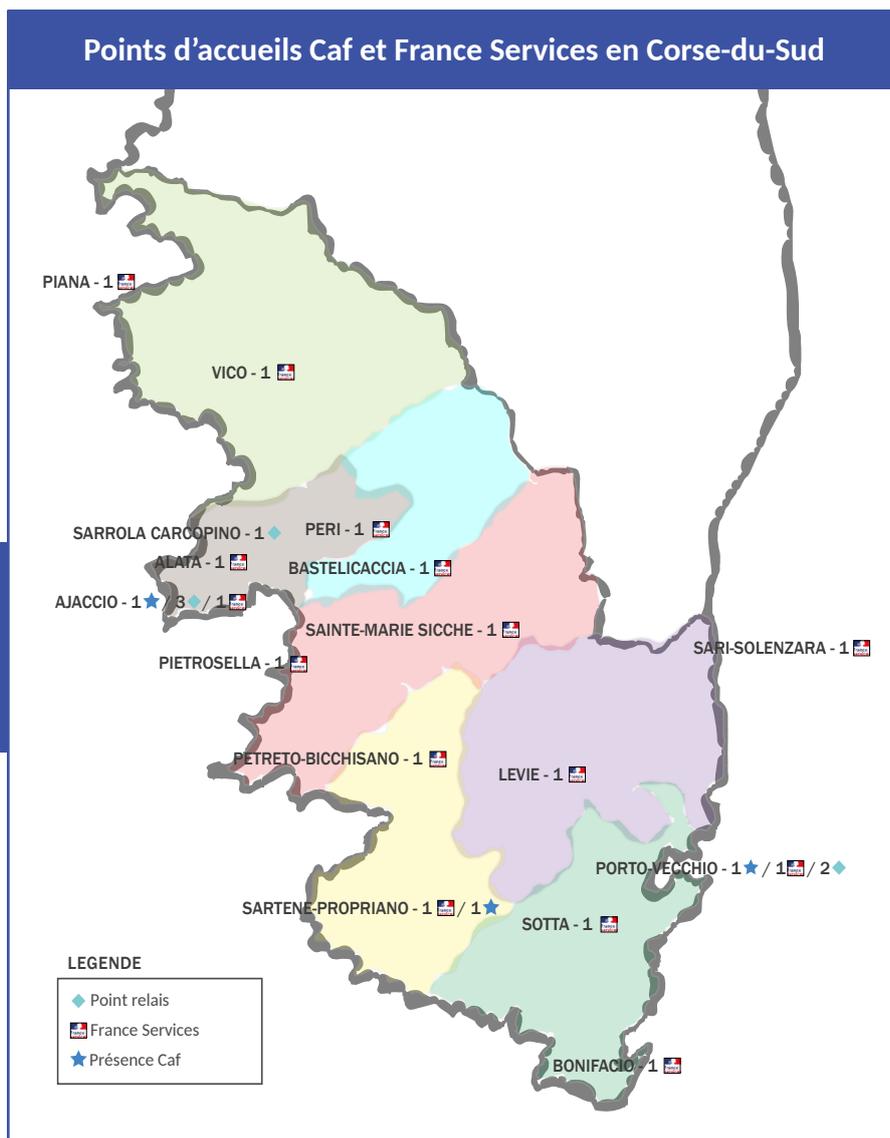


LA RELATION DE SERVICE

Les points d'accueils sur le territoire

Dans un souci de facilitation de l'accès aux droits et au numérique pour tous, la Caf développe son maillage territorial en s'appuyant sur le réseau des France Services. L'ensemble de ces points d'accueils permet à l'utilisateur l'accès aux services Caf proche de chez lui et l'accompagnement dans ses démarches en ligne.

4 points relais
15 France Services
3 présences Caf



TEMPS FORT | Portes ouvertes Maisons France Services

Afin de renforcer la notoriété du réseau des France Service, des journées « portes ouvertes » sont organisées chaque année.

En 2024, la 4ème édition des Journées Frances Services s'est déroulée du 7 au 19 octobre.

Le réseau départemental de la Corse-du-Sud s'est engagé fortement, en proposant de nombreux événements, et la Caf était présente dans 3 France Service :

07/10 à Santa-Maria-Siché

08/10/2024 Pietrosella

14/10 à Péri

La plateforme téléphonique, les courriels et courriers

La prise en charge de la réponse téléphonique de premier niveau (informations simples sur les dossiers) est effectuée par les téléconseillers de la plateforme de service mutualisée de la Caf des Bouches-du-Rhône.

Cette plateforme assure égale-

ment, en partie, la réponse aux demandes et réclamations de premier niveau effectuées par courriel par les allocataires.

Les réponses aux demandes plus complexes restent, elles, effectuées par les Gestionnaires conseil.

CHIFFRES CLÉS

13 935
appels traités

11 635
courriels traités

272 934
courriers reçus
(1 092 pièces par jour ouvré)

TEMPS FORT | Nouvel affichage des délais de traitement du Caf.fr

Les Caf de Corse ont été choisies par la Cnaf pour l'expérimentation « nouvel affichage des délais de traitement ». Afin d'offrir un meilleur service aux allocataires et de réduire les contacts entrants sur cette thématique, la Cnaf a proposé d'expérimenter un nouvel affichage sur le site caf.fr. Les allocataires ont pu consulter une liste de démarches classées par catégorie, obtenir le délai moyen de traitement en jours et répondre à un questionnaire de satisfaction.

La Caf connectée et la dématérialisation des échanges

CONNEXIONS

85 015 visites sur les pages du caf.fr

35 714 visites sur l'application mobile « Mon Compte »

CONTACTS

23 198 adresses mail connues, soit

92,7 % des allocataires

323 677 numéros de portable connus, soit

94,6 % des allocataires

RÉSEAUX SOCIAUX

274 abonnés X sur le compte @Caf_2a

TÉLÉDÉCLARATION

9 fois sur 10 les allocataires et partenaires ont utilisé la télédéclaration pour les principales démarches

98,8% de déclarations trimestrielles de ressources pour le Rsa

99,4% de déclarations trimestrielles de ressources pour la Prime d'activité

ESPACES POUR LES PARTENAIRES

60 partenaires ont accès à la Consultation des dossiers allocataires (CDAP)

54 partenaires ont accès au portail d'aides financières d'action sociale (AFAS)

PIÈCES REÇUES PAR LE WEB

54,55 % de pièces allocataires

93,3 % des demandes de prime d'activité

97,6 % de changements de situation

CAMPAGNES DÉMATÉRIALISÉES

32 313 campagnes mailing

9 818 campagnes sms

LA RELATION DE SERVICE

II L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES

Une prise en charge globale

Les offres séparation, veuvage, décès enfant et monoparentalité sont déployées de manière proactive sur l'ensemble du territoire. Le contact et l'offre de rendez-vous et d'accompagnement sont proposés à la famille par téléphone

ou par courrier au plus proche de l'événement. Cette intervention qualifiée de prioritaire par la Branche Famille vise à accompagner les conséquences d'une séparation ou d'un décès pour l'ensemble des membres du foyer.

Elle contribue à lutter contre une précarisation des situations tout en favorisant un accompagnement social sur une période de vie particulièrement déstabilisante.

SÉPARATION

47
rendez-vous
pour séparation-divorce

149
familles accompagnées

FAMILLES MONOPARENTALES

7
familles ont bénéficié d'une information conseil

22
familles ont bénéficié d'un accompagnement social

DÉCÈS

1
rendez-vous décès
du conjoint

4
familles accompagnées

32 146 €
d'allocations forfaitaires en cas de décès d'un enfant

IMPAYES DE LOYER

3
allocataires ont bénéficié d'une information conseil

13
ont bénéficié d'un accompagnement social

ACCES AUX LOISIRS

16
familles ont bénéficié d'un accompagnement social

FOCUS // Systématisation de l'intermédiation financière des pensions alimentaires

Depuis le 1er janvier 2023, l'intermédiation financière des pensions alimentaires est automatique pour toute séparation. La Caf assure leur recouvrement

pour le compte de l'allocataire par le biais de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa). Les procédures de recouvrement amiables

ou forcées sont mises en œuvre ainsi que le suivi des allocataires concernés. Les usagers peuvent s'informer sur le site pension-alimentaire.caf.fr ou en appelant le 3238.

I TEMPS FORT | L'aide aux victimes de violences conjugales

Depuis le 1^{er} décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales bénéficient de l'aide d'urgence. Versée par la Caf, cette aide est un soutien financier qui permet à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. En 2024, **54 647,84 €** d'aides ont été versés à **79** victimes de violences conjugales et **66** d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement en partenariat avec la Collectivité de Corse.

II LES ENGAGEMENTS DE SERVICE

Délai de démarche des prestations légales

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues toutes catégories de prestations confondues.

6,7 jours

Cible nationale COG : ≤ 16 jours
Résultat de la Branche : 13,9 jours

Délai de démarche pour les bénéficiaires de minima sociaux

Mesure le délai moyen de traitement par la Caf des pièces reçues relatives à la gestion des dossiers de minima sociaux.

6,7 jours

Cible nationale COG : ≤ 14 jours
Résultat de la Branche : 12,1 jours

Solde de pièces restant à traiter en fin de journée

Mesure la maîtrise de la charge de travail supportée par le service Prestations. Il s'agit du nombre de jours de travail nécessaires pour résorber le solde de pièces restant à traiter en fin de journée.

1,8 jours

Cible nationale COG : < 5 jours
Résultat de la Branche : 3,7 jours

Indicateur de Qualité de liquidation en temps réel (IQL0)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification immédiatement après traitement par les Gestionnaires-conseils sans anomalie financière.

93,3%

Résultat de la Branche : 93,6%

Indicateur de qualité de liquidation à 6 mois (IQL6)

Mesure le taux de dossiers contrôlés par le service vérification 6 mois après traitement par les Gestionnaires-conseils sans anomalie financière.

95,8%

Résultat de la Branche : 96,3%

Réclamations traitées dans un délai ≤ 10 jours

95,94%

Cible nationale COG : ≥ 80%
Résultat de la Branche : 79,70%

Baromètre de satisfaction des allocataires de la Caf de Corse-du-Sud

Enquête réalisée en 2022 auprès d'un échantillon d'allocataires



85 % satisfaits de la qualité de service



93% satisfaits du site internet



94 % satisfaits des visites à l'accueil



95% satisfaits de l'application mobile



93 % satisfaits de la clarté de nos courriers



84% satisfaits des appels téléphoniques



81 % satisfaits des délais entre la demande et le paiement de la prestation



78% satisfaits de la facilité à réaliser leur demande de prestation sur le caf.fr

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

LE PROJET D'ENTREPRISE

LA SÉCURISATION DES PROCESSUS

LA MAÎTRISE DES RISQUES

LES ACTIVITES MUTUALISEES

LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

II LE PROJET D'ENTREPRISE

La coopération renforcée avec la Caf de Haute-Corse

La coopération entre les deux Caisses de Corse, inscrite dans le Cpog 2023-2027 qui porte sur la base d'un pilotage commun, a permis de trouver des organisations, des solutions et de créer des synergies. La taille critique de nos

Caf dans le réseau, notre situation isolée dans une seule région ainsi qu'un environnement institutionnel local particulier avec une Collectivité unique, sont les raisons qui ont accentué l'importance d'accentuer cette coopération.

La force de nos organismes pour mettre en œuvre les politiques de la Branche Famille est de proposer une offre de service concertée et unifiée à l'ensemble de nos partenaires.

Une démarche commune au service des allocataires et partenaires de l'île

PROJETS d'ENTREPRISE



➤ 2023-2027

CHIFFRES CLÉS

51
personnes mobilisées
sur les deux caisses

25
projets envisagés

52
actions

La démarche collective et innovante des Caf de Corse de préparation des projets d'entreprise **#ENSEMBLEVERS2027** a débuté par une phase de structuration de la méthode de travail autour de trois enjeux identifiés comme stratégiques :

- Améliorer et optimiser la relation allocataire et partenaire ;
- Se positionner comme acteur incontournable de nos territoires ;
- Moderniser notre gestion interne.

En se basant sur les choix des salariés qui se sont manifestés pour participer à la réflexion, le comité de Direction a constitué des groupes et défini une méthode de travail inédite lors de deux séminaires à Ajaccio et Bastia en 2023.

A l'occasion des premières journées collaboratives à Bastia, Frédéric VABRE, Directeur de cabinet du Directeur général de la Cnaf, a lancé ces travaux en les replaçant dans le contexte de la

nouvelle COG et de nos spécificités insulaires.

Lors de ces journées, l'ensemble des sponsors, pilotes et agents volontaires des deux Caf se sont rassemblés pour travailler chacun sur deux défis avec des séances d'idéation et de construction de projet.

La mise en forme des travaux par chaque groupe s'est déroulée par la suite en réunions Teams animées par chaque binôme de pilotes.

I TEMPS FORT | Présentation officielle du projet d'entreprise lors de l'AG du personnel

2024 a été l'année de lancement des actions du projet d'entreprise avec pas moins de 10 groupes projets engagés. Certains ont mené leurs travaux à terme (organisation de l'accueil itinérant, déploiement du Comité des services aux familles de Corse, repenser l'ergonomie du poste de travail), d'autres continuent leurs travaux mais ont déjà fourni des éléments de mise en œuvre opérationnelle (communication interne et externe, plan de soutenabilité qui a permis l'atteinte des objectifs de maîtrise des risques, organiser les interfaces entre les Prestations et la Direction comptable et financière). 8 nouvelles thématiques seront traitées en 2025.

II LA SÉCURISATION DES PROCESSUS

Le Plan de contrôle interne (Pci)

Le dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un plan annuel, constitue avec la démarche d'amélioration continue un socle de la maîtrise de nos activités.

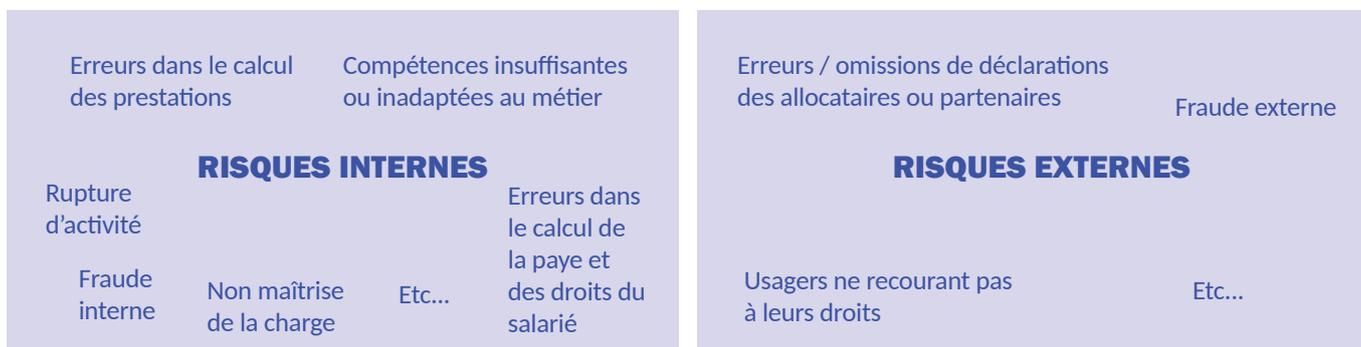
La diffusion du décret 2022-1283 du 30 septembre 2022 a réaffir-

mé l'importance du dispositif de contrôle interne avec une exigence de cohérence entre la stratégie de maîtrise des risques, les enjeux stratégiques poursuivis par les organismes (enjeux de gestion, de renforcement de la qualité et de la

performance) et les engagements pris dans le cadre des COG.

Le contrôle interne se tourne ainsi vers plus d'efficacité et introduit la notion clé de performance et de responsabilisation.

Les activités des Caf sont exposées à des risques internes ou externes, plus ou moins critiques



Si on maîtrise les risques, on maîtrise les activités



Contrôle interne = mise en oeuvre des moyens perçus comme les plus à même de maîtriser les risques

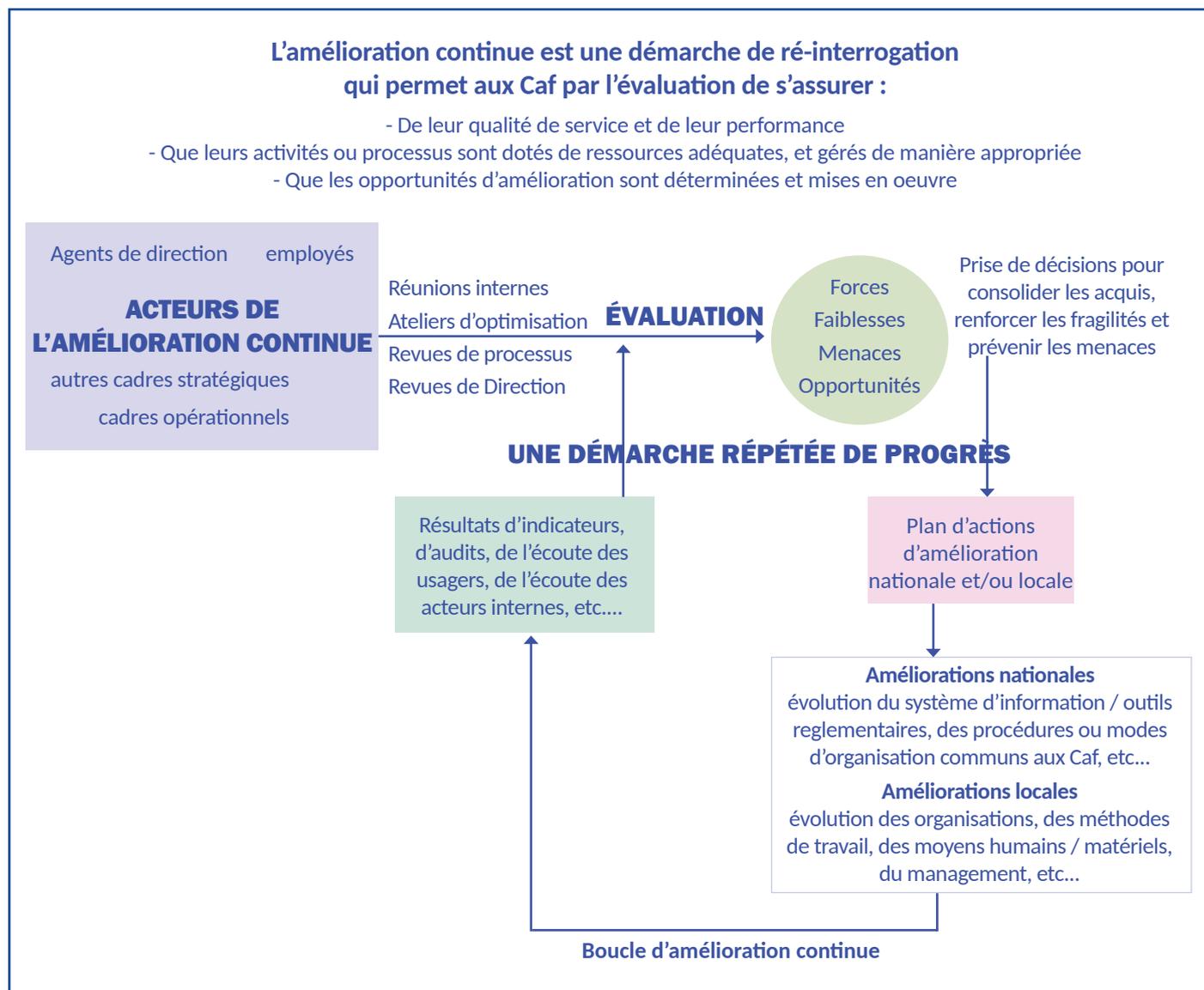


La démarche qualité intégrée (Dqi)

Elle vise à l'amélioration continue de la performance globale en tenant compte des enjeux de qualité, d'efficacité et de maîtrise des risques des processus et de leurs activités.

Les processus sont constitués par un ensemble d'activités : activités de pilotage relatives à la stratégie de l'organisme, activités métiers en lien avec la délivrance de services

aux usagers et partenaires, activités supports nécessaires au fonctionnement des organismes.



LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Le Plan de continuité d'activité (Pca)

C'est un ensemble de procédures associées à des solutions humaines, techniques, matérielles et organisationnelles pour faire face aux incidents ou sinistres.

L'objectif : poursuivre les activités en mode dégradé jusqu'au re-

tour à la normale en protégeant l'organisme, ses salariés et ses locataires. Depuis la crise Covid, cette activité est mutualisée avec la Caf de Haute-Corse. En 2024, le test Pca a permis d'entraîner les membres de la cellule de crise à la

remontée d'alerte et au pilotage en utilisant le nouvel outil PiIPAC-PCA.

1 exercice de crise suite à un incendie déclaré dans la salle des serveurs du siège

I TEMPS FORT I PCA du 30 juin au 15 septembre

Un PCA a été déclenché du 30 juin au 15 septembre 2024 pour faire face à la panne de la climatisation centrale au moment des fortes chaleurs estivales. Les mesures particulières ont été : l'aménagement des horaires de travail, l'extension du télétravail sur 5 jours, l'installation des salariés dans les bureaux avec climatisation autonome, l'achat de matériel de ventilation.

Le Plan particulier de mise en sûreté (Ppms)

Ce Plan est constitué :

- Des consignes données aux salariés pour déclencher les alertes internes et externes ;
- Des conduites à tenir définies par la direction et le plan Vigipirate ;

- De la définition des rôles dévolus à chacun en cas de réalisation de la menace ;
- Cette activité de sûreté vise à prévenir et dissuader tout acte malveillant, et le cas échéant à

organiser notre résilience en cas d'agression ou d'attentat, en lien avec les forces de sécurité.

1 exercice intrusion a eu lieu au siège de la Caf

La Politique de Sécurité du Système d'information (PSSI)

C'est un ensemble de mesures (techniques, organisationnelles et humaines) qui a vocation à protéger notre système d'information et ses données de tout dysfonctionnement, malveillant ou non.

Elle se décline dans un cadre national, actualisé chaque année en

fonction des évolutions technologiques et des revues de processus annuelles réalisées dans les organismes.

Chaque année les organismes sont tenus d'auditer leurs processus de gestion du système d'information sur deux domaines :

- Les habilitations d'accès
- Les mesures de sécurisation et de continuité d'activité

Ces audits sont périodiquement complétés d'un audit réalisé directement par les services de la CNAF afin d'alimenter le circuit d'amélioration continue.



II LA MAÎTRISE DES RISQUES

La maîtrise des risques des prestations légales

Elle permet de garantir la bonne utilisation des fonds publics confiés à la Caf et de verser des

montants corrects de prestations aux allocataires et aux partenaires. Elle vise à limiter les risques finan-

ciers et comprend plusieurs axes : les données entrantes, le contrôle métier et le contrôle sur place.

DONNÉES ENTRANTES

La Caf s'appuie sur les déclarations des allocataires pour étudier les aides qu'elle accorde. En contrepartie, elle contrôle les informations transmises via des appels de pièces ou des contrôles sur place.

La Caf procède aussi à des échanges d'informations avec des partenaires afin de sécuriser ces données (échange annuel avec la Dgfp, mensuel avec Pôle emploi, transmission des loyers par les bailleurs).

12 525

allocataires contrôlés au moins une fois, soit

49,3 %

des allocataires

3 792

contrôles réalisés

1 754 511 €

d'impact financier

FOCUS // *Datamining données entrantes*

Il permet de profiler les dossiers à risques et de mieux sélectionner les contrôles à réaliser.

353

contrôles réalisés

786 759 €

d'impact financier

CONTRÔLE MÉTIER

Sous la responsabilité du Directeur comptable et financier, il vise à s'assurer de la bonne application de la législation en vigueur, de la présence des pièces justificatives et de l'exactitude de la saisie des informations.

5 017

contrôles réalisés

591 513 €

d'impact financier

FOCUS // *Datamining métier*

Ce mode de ciblage permet de sélectionner les liquidations en fonction de plusieurs critères de risques identifiés, renforçant ainsi l'efficacité du contrôle en avant paiement. L'objectif étant de détecter en amont les dossiers pouvant présenter un risque élevé d'erreur de liquidation.

1 571

contrôles réalisés

25,5%

de taux d'erreurs détecté

204 787 €

d'impact financier

CONTRÔLE SUR PLACE

Avec un contrôleur sur place assermenté et éventuellement l'appui de contrôleurs d'autres organismes dans le cadre de dispositifs de coopération, la Caf vérifie sur place les situations pour lesquelles le contrôle sur pièce ou par les échanges d'informations entre partenaires montrent la nécessité d'un contrôle domiciliaire.

204

contrôles réalisés

1 046 238 €

d'impact financier (indus implantés et rappels versés)

211 076 € rappels

835 162 € indus

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

I TEMPS FORT | Contrôles : mesures d'élasticité

Depuis l'année 2023, le champ de la performance en contrôle des données entrantes est particulièrement suivi. En effet, le passage d'objectifs en nombre à des objectifs en montant a entraîné des conséquences, en termes d'articulation des différentes campagnes mais également en termes de masse de contrôles lancés. Pour continuer d'encourager la performance globale du dispositif, plusieurs mécanismes sont déployés comme la mesure d'élasticité en 2024 qui remplacera la mesure d'encouragement mise en place en 2023. Ce dispositif de rattrapage global des 3 principaux objectifs relatifs aux données entrantes a été lancé afin d'en faire une cible unique à atteindre. C'est une mesure d'incitation pour les Caf qui doivent maintenir l'activité sur les contrôles.

La maîtrise des risques en action sociale

CONTRÔLE SUR PLACE

Des contrôles sur place sont réalisés chaque année sur un échantillon de structures bénéficiaires de prestations de service.

10 structures ont été contrôlées

(6 Eaje, 2 Alsh, 1 Médiation familiale, 1 LAEP)

26 850 €

d'indus générés

774 €

de rappels

CONTRÔLE MÉTIER

Il s'assure de la correcte application des procédures de paiement et de la réglementation pour les aides financières individuelles (Afi) et collectives (Afc). C'est un contrôle réalisé sur un échantillon de dossiers.

68

dossiers contrôlés

Les indus de prestations et le recouvrement

3 893 171 €

**de solde à recouvrer
au 31 décembre**

(+ 1,4 % par rapport à 2023)

84,4 %

**de taux de recouvrement
des indus frauduleux
à 48 mois**

84,6 %

**de taux de recouvrement
financier des indus à 24 mois**

5 819 318 €

**d'indus implantés
dans l'année**

(+ 0.63 % par rapport à 2023)

Une stratégie offensive en matière de lutte contre la fraude

Dans le cadre de la coopération, le traitement de la lutte contre la fraude pour les CAF de Corse par la Caf de Corse-du-Sud. Les dossiers de suspicion de fraude font l'objet d'une instruction en commission administrative qui se prononce sur la qualification et les sanctions. Depuis avril 2022, la Collectivité de Corse donne

délégation à la Caf pour qualifier et sanctionner la fraude. En 2024, 8 commissions administratives des fraudes ont eu lieu. Le nombre de fraudes a augmenté tant en nombre qu'en montant. Ces chiffres attestent d'un ciblage sur les enjeux financiers performants grâce au datamining.

MONTANT DU PRÉJUDICE SELON LE TYPE DE FRAUDE :

39,38 % de fraudes concernant le RSA

= **379 967 €**

60,62 % de fraudes concernant d'autres prestations

= **585 015 €**

CHIFFRES CLÉS

80

fraudes qualifiées

(- 8,11 % par rapport à 2023)

964 983 €

de préjudice financier

(- 30,19 % par rapport à 2023)

6

plaintes

Les sanctions :

14

avertissements

66

pénalités

44 946 €

de montant

(+ 60,16 % par rapport à 2023)



II LES ACTIVITES MUTUALISÉES

Le service télécouvrement

La Caf de Haute Corse gère le service de télécouvrement pour le compte de l'ensemble des Caf des régions PACA et Corse.

Un pilotage commun

Dans le cadre de la coopération avec la Caf de Corse-du-Sud, le pilotage des activités est commun aux deux caisses. Des dispositifs d'entraide sont mis en place dans tous les secteurs. En 2024, compte tenu de l'absentéisme intervenu dans les secteurs de la délivrance des droits des deux organismes, un plan de soutenabilité commun a été

mis en place. Il a permis d'équilibrer les délais de traitement et la qualité de service en répartissant les charges de travail de gestion des prestations et de vérification. De manière pérenne, la Caf de Haute-Corse gère la totalité des paiements des aides financières d'action sociale pour les deux Caf de Corse.

CHIFFRES CLÉS

65 528

appels sortants, soit

90,42 %

de taux de joignabilité

23 469

appels entrants, soit

92,49 %

de taux d'efficacité

180 765

**signalements traités
couvrant 8 Caf**

100 %

des listes traitées

FOCUS // Expérimentation du jumelage de production

En lien avec les objectifs du projet d'entreprise, la Caf de Corse du Sud expérimente depuis le 1er octobre 2024 le projet d'un atelier de production qui a vocation à prendre

en charge une partie du traitement des dossiers de la Caf du Vaucluse. Quatre ETP ont été recrutés à cet effet.



II LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

Le Conseil d'administration (CA)

Mission : Définir la politique de la Caf conformément aux orientations nationales.

Composition : 20 membres titulaires (14 suppléants) : 7 représentants des assurés sociaux, 3 représentants des employeurs et 2 travailleurs indépendants, 4 représentants des associations familiales, 4 représentants des personnes qualifiées.

Font également partie du CA : 3 représentants du personnel avec une voix consultative.

Compétences : Voter les budgets, contrôler l'application de la législation et des réglementations par

l'équipe de direction, définir la politique et les orientations de l'action sociale de la Caisse.



Les membres du Conseil d'administration
(Elections du 30 mars 2022)



RENAUD MAZIN
Président (CFTC)
depuis le 30 mars 2022

JEAN GIRAUD
1^{er} Vice-Président

CYRIL PACOUT
2^{ème} Vice-Président

ANNIE L'HOPITALIER
3^{ème} Vice-Présidente

4
réunions du CA

1
commission des marchés commune 2A-2B
pour le lancement du marché régional de nettoyage interbranches Caf, Cnam, et Uioos

ORGANISATIONS DESIGNATRICES			MEMBRES
Représentants des ASSURÉS SOCIAUX	CFDT	Titulaires	Jean GIRAUD / Laetitia PELLEGRIN
		Suppléants	Jacques CASTELLI/ Jean-Marc LUCIANI
	CGT	Titulaires	Christian ALIA / Annie GIRAUD
		Suppléants	Yann DELSAUX MAURIZI/ Marie-Pierre SERENI
CGT-FO	Titulaires	Stephane IDDA / Sylvie MICHELACCI	
	Suppléants	Julien OLIVESI / André MAGESCAS	
CFTC	Titulaire	Renaud MAZIN	
	Suppléant	<i>Non désigné</i>	
Représentants des EMPLOYEURS	MEDEF	Titulaires	Aurélie GROSSO RIGAUT / Annie L'HOPITALIER
		Suppléants	Alain VARESI / Christophe MANICCIA
	CPME	Titulaires	Jean-André MINICONI / <i>Non désigné</i>
Suppléants		Jean-François FRANCESCHETTI / <i>Non désigné</i>	
Représentants des TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	U2P	Titulaire	André ABBO
		Suppléant	Patricia MARCAGGI
	FNAE	Titulaire	Corinne LOPEZ Marie-France SALICETTI Ange MEI
Représentants des ASSO-CIATIONS FAMILIALES	UNAF/UDAF	Titulaires	Rinaldo SPANO / Cyril PACOUT Marie -Dominique BIANCAMARIA
		Suppléants	Mylène JACQUET / Laetitia CUCCHI Brigitte ROSTANG / Vanessa NABEIRON
PERSONNES QUALIFIEES			Michèle MANCINI / Dominique FICHOU/ Florence BILLARD / Pierre QUASTANA
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		Titulaires	Collège cadres : Angelica ALASTA Collège employés : Valérie SECCHI Fabien FEDERICI
		Suppléants	Collège cadres : Corinne DURAND Collège employés : Sylvie GAUGRY / Maurice FOURNIER-POLI

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Les commissions règlementaires

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (CRA)		MEMBRES
Elle reçoit et traite les demandes de remises de dettes et contestations formulées par les allocataires concernant les décisions prises par l'organisme en matière de prestations légales. 6 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Annie GIRAUD / Jean GIRAUD Aurélié GROSSO RIGAUT / Annie l'HOPITALIER / Michèle MANCINI
	Suppléants	Yann DELSEAUX MAURIZI / Stephane IDDA / Ange MEI / Dominique FICHOU
COMMISSION DES PENALITES		MEMBRES
Elle est saisie suite à la décision du Directeur d'appliquer une pénalité, seulement si la personne en cause conteste l'application de cette pénalité. 3 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Annie GIRAUD / Jean GIRAUD Aurélié GROSSO RIGAUT / Annie l'HOPITALIER / Michèle MANCINI
	Suppléants	Yann DELSEAUX MAURIZI / Stephane IDDA / Ange MEI / Dominique FICHOU
COMMISSION DES MARCHES		MEMBRES
Dans le cadre des procédures de passation des marchés, le CA a désigné une commission des marchés conformément à l'Art. 3 de l'arrêté du 16 juin 2008. 1 réunion a eu lieu.	Titulaires	Yann DELSEAUX MAURIZI / Sylvie MICHELACCI Jean GIRAUD / Renaud MAZIN / Ange MEI / Rinaldo SPANO
	Suppléants	Annie GIRAUD / Stephane IDDA / Aurélié GROSSO RIGAUT / Bertrand DIPERI / Pierre QUASTANA

Les commissions statutaires

COMMISSION D'ACTION SOCIALE (CAS)		MEMBRES
Elle définit et met en œuvre les orientations locales de la politique d'action sociale de l'organisme. Elle prend les décisions d'agrément, de conventionnement et d'attribution de subventions et de prêts aux associations et aux collectivités locales sur les champs d'intervention de la Caf. 5 réunions ont eu lieu.	Titulaires	Annie GIRAUD / Jean GIRAUD / Annie l'HOPITALIER / Michèle MANCINI / Rinaldo SPANO / Marie-Domi- nique BIANCAMARIA
	Suppléants	Yann DELSEAUX MAURIZI / Jacques CASTELLI / Florence BILLARD / Mylène JACQUET

Les représentations extérieures du Conseil d'administration

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Titulaire	Marie-Dominique BIANCAMARIA
ADIL	Titulaire	Renaud MAZIN
COMMISSION DES DROITS DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES	Titulaire	Jacques CASTELLI
	Suppléant	Dominique FICHOU
COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT	Titulaire	Ange MEI
	Suppléant	Nathalie CACCIAGUERA (Caf 2B)
COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE	Titulaire	Stephane IDDA
CONFERENCE REGIONALE A LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE CORSE	Titulaire	Rinaldo SPANO
	Suppléant	Thierry CAMBON (Caf 2B)
FICAF	Titulaires	Renaud MAZIN / Ange MEI / Jean GIRAUD
	Suppléant	Florence BILLARD
ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE DE LA COMMUNE DE PIETROSELLE	Titulaire	Renaud MAZIN
	Suppléants	Chistian ALIA / Rinaldo SPANO

L'équipe de Direction commune 2A 2B



Dominique MARINETTI
Directeur



Alexandra PASSONI
Directrice Comptable
et Financière
depuis le 1^{er} juin 2024



Marie-Pascale SIMONI
Directrice adjointe Corse-du-Sud
depuis le 1^{er} septembre 2024



Karine DEWEVRE
Directrice adjointe Haute-Corse



Eric VERRIER
Sous Directeur Corse-du-Sud

La comitologie

Le pilotage de l'organisme se base sur une comitologie qui est définie et formalisée. Dans le cadre du projet de coopération, certaines

instances sont tenues en commun avec la Caisse de Haute-Corse. L'organisation de cette comitologie s'intègre dans la Transforma-

tion numérique interne (Tni) à travers la création d'une Teams pour chaque instance.

COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Périodicité : hebdomadaire
Modalités : visio
Composition : Agents direction + Pilotes DQI et Attachées direction

COMITÉ DE COORDINATION (COCOR)

Périodicité : trimestrielle
Modalités : visio ou présentiel
Composition : Codir + Managers stratégiques

COMITÉS DE SUIVI DES PROCESSUS (CSP)

5 CSP : production, action sociale, supports, informatique, recouvrement
Périodicité : mensuelle
Modalités : visio
Composition : ADD + pilotes + managers stratégiques + managers

RÉUNIONS DE SERVICE

Périodicité : hebdomadaire
Modalités : Visio / présentiel

LES PROJETS ET L'ORGANISATION

Les instances représentatives du personnel

Le Comité social économique (CSE)

Instance unique de dialogue social, le CSE a pour mission d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise à l'organisation du travail, à la formation professionnelle

et aux techniques de production. Il assure également des missions de veille sur la santé et la sécurité au travail. Il est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'organisme.

Les élections des représentants du personnel au CSE se sont dérou-

lées le 16 février 2023 afin d'élire 4 représentants du personnel pour les quatre années à venir : 3 pour le collège des employés (3 suppléants), et 1 pour le collège des cadres (1 suppléant).

7 réunions en 2024

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE DES CADRES	Christophe RAFFINI (secrétaire)	Vanina DEFENDINI
COLLEGE DES EMPLOYES	Fabien FEDERICI (trésorier) Mélanie DEIANA Sylvie GAUGRY	Roxanne LECHAT Alexandre GOGÉON Maryline BRIOSCHI

Les représentants des organisations syndicales

CGT
Vanina DEFENDINI

STC
Barbara SORBA-RICCI



Les collaborateurs

Les Ressources humaines

EFFECTIF ET MOUVEMENTS DU PERSONNEL

59

collaborateurs en CDI

dont 43 femmes et 16 hommes

4

recrutements CDI

5

départs

41

mois de CDD

FORMATION PROFESSIONNELLE

33

formations effectuées

(45 en 2023)

28

agents ont suivi au moins une formation

25 442 €

de dépenses

(- 42 % par rapport à 2023)

MESURES SALARIALES

90%

des agents ont bénéficié d'une mesure salariale,

dont

43%

ont bénéficié de mesures individuelles

(points de compétences et parcours)

40 275 €

de rachat de RTT

pour 24 agents bénéficiaires
(176 jours rachetés)

11 200 € d'augmentation de la part patronale

du chèque déjeuner

(+1,12 € à compter du 1er mai 2024)

NÉGOCIATIONS ANNUELLES

22

agents en situation de télétravail

(1 à 3 jours par semaine dans le cadre du protocole télétravail signé par les organisations syndicales)

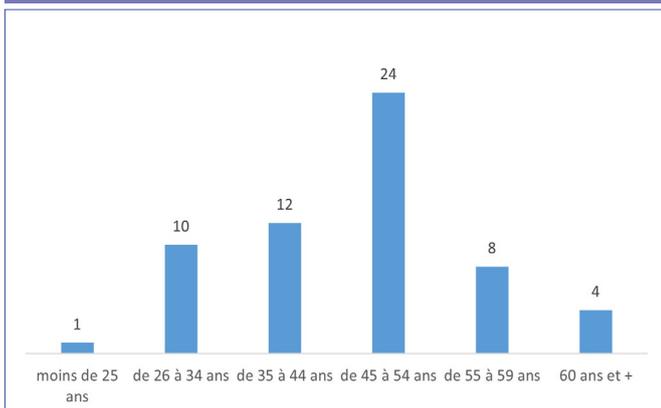
STAGE

3

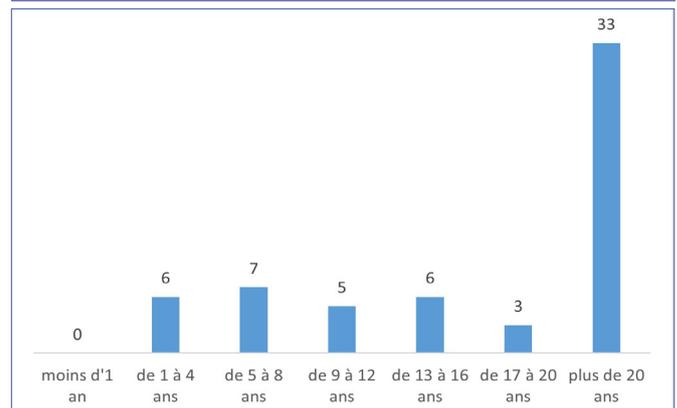
stagiaires de 2nde

Deux semaines de stage organisées par le cabinet de direction et le service RH et mobilisant des intervenants des organismes de Sécurité sociale de chaque branche. Découverte des métiers et des différentes branches

Répartition des effectifs par tranche d'âge

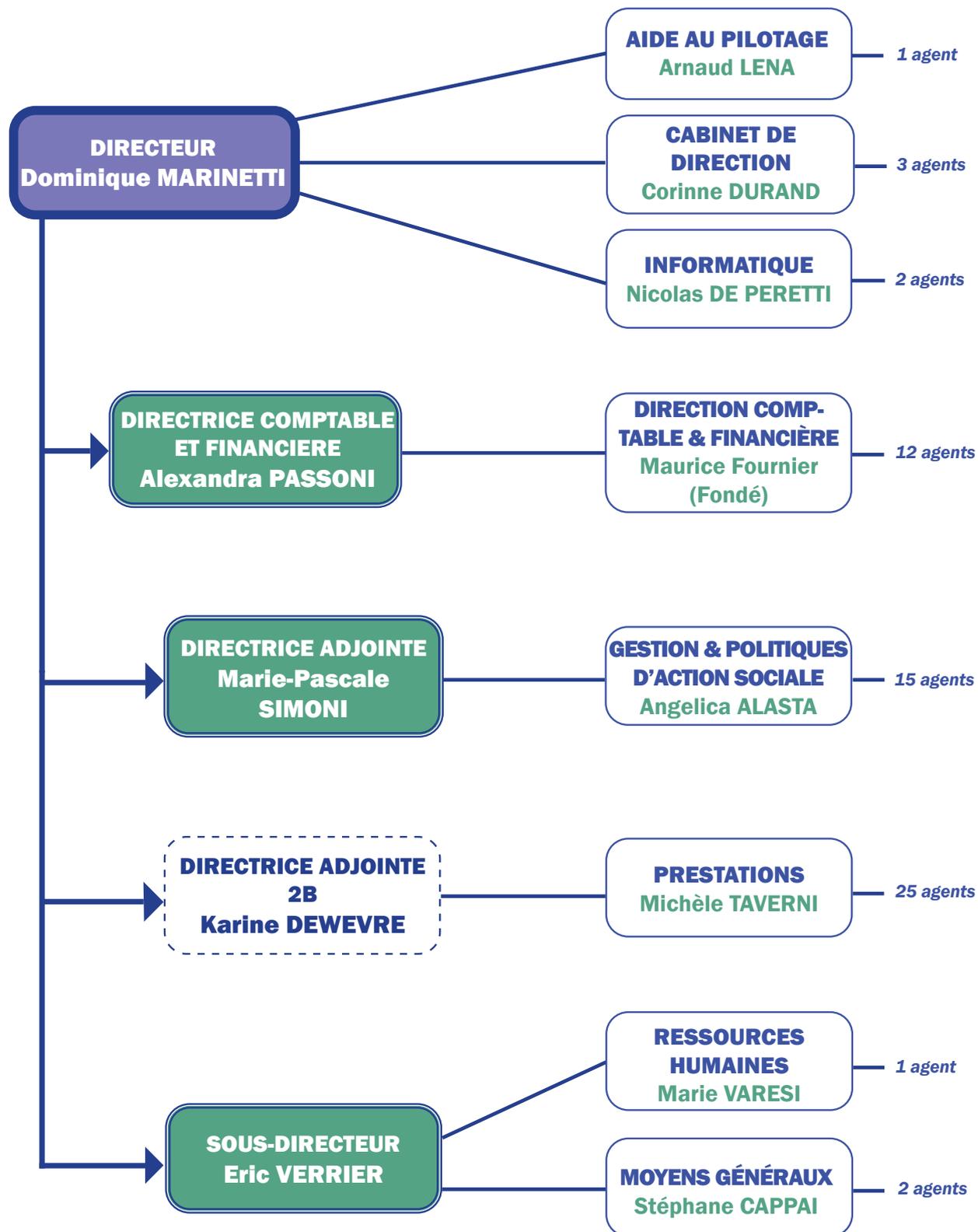


Répartition des effectifs par ancienneté



ORGANIGRAMME DE LA CAF DE CORSE DU SUD // 31 DECEMBRE 2024

EFFECTIF TOTAL : 61 AGENTS



La Responsabilité sociétale des organisations (Rso) et le développement durable

La RSO se définit comme la contribution des organisations aux enjeux du développement durable. C'est une manière d'établir une connexion entre la stratégie d'un organisme public et les grands en-

jeux qui l'entourent.

Cette démarche prend en compte les questions économiques, sociales et environnementales dans ses missions, sa gouvernance, son fonctionnement et les relations

avec ses parties prenantes pour adopter les meilleures pratiques. Elle contribue ainsi au progrès social et à la protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Un véhicule à zéro émission carbone

Rationalisation de l'éditique

Circuit collecte pour recyclage du papier

Equipements électriques basse consommation avec détecteur de présence

Dans le cadre de « Corsica Opex » :

Signature d'un contrat de collecte avec une entreprise eco responsable qui réalise ses trajets à vélo électrique

Participation à divers évènements :

- Collecte alimentaire avec l'association de quartier de Pietralba
- Roadshow de l'Assurance maladie à Ajaccio à la rencontre des 16-25 ans pour délivrer des messages de prévention de façon ludique et interactive.

Mise en place de groupes de travail collaboratifs dans le cadre du Projet d'entreprise

Temps de convivialité interne :

- Cérémonie des vœux et galette des rois
- Challenge pull moche de Noël
- Concours du bureau le Noël le mieux décoré et le plus écoresponsable

TEMPS FORT | Résultats positifs dans le cadre du BSI

L'enquête du Baromètre social institutionnel (BSI) a été menée au mois de juin 2024 auprès des salariés de la Sécurité sociale et notamment au sein de nos deux organismes. Les résultats ont permis de mieux connaître les attentes des salariés, de mesurer les tendances du climat social au sein de l'Institution et d'orienter les actions et les politiques de ressources humaines.

En Corse-du-Sud, 76 % des salariés ont participé. 86 % ont exprimé une satisfaction globale sur le travail. Ces résultats positifs, en progression, et plus élevés qu'au niveau national, classent les Caf de Corse parmi les trois premières Caf de France sur la performance sociale globale. Ces résultats feront partie des éléments de référence pour travailler les projets d'entreprise et notre stratégie de ressources humaines.

FOCUS // Innovation

Participation d'un référent innovation aux travaux du groupe régional PACA-Corse et mise en application des méthodes et outils

élaborés par le Caflab ou partagés dans le réseau des Caf pour l'animation des travaux du projet d'entreprise. Adoption de règles

de « bien séance », animation numérique visuelle ...



LES PROJETS ET L'ORGANISATION

La communication

CAFCOM : Le portail interne des allocations familiales

Le portail CAFCOM, l'intranet de l'organisme, a été déployé en janvier 2022 dans le cadre du projet de Transformation numérique interne (TNI).

Conçu autour des outils collaboratifs Office 365, il est devenu la porte d'entrée unique vers l'environnement de travail des collaborateurs avec un accès plus rapide vers l'ensemble des informations, applications et favoris.

Ouvert à tous les services, il favorise la connaissance interne de tous les processus de manière transversale. Il est également le lieu de diffusion des différentes communications.

En 2024, la rubrique « Actualités des services » a été créée pour partager les événements marquants dans chaque secteur d'activité.

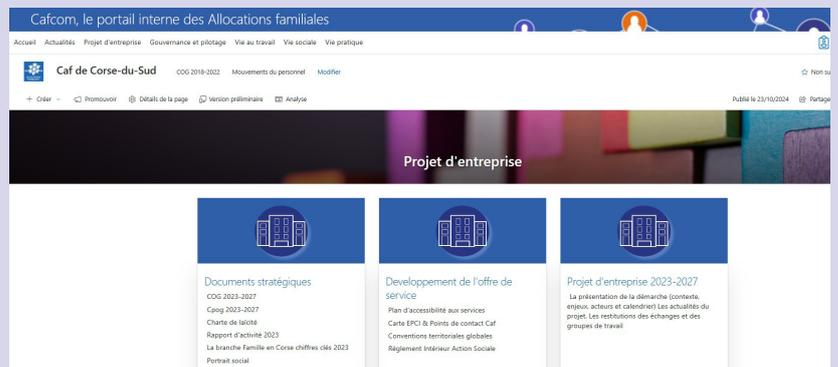
CHIFFRES CLÉS

30
infos Direct'

22
infos Rh

7
infos Sécurité système d'information (SSI)

6
actualités des services



TEMPS FORT | Conférence de presse régionale des Présidents

Le 24 janvier 2024, la Caf a convié la presse à Ajaccio en présence du Directeur, Dominique Marinetti, et des Présidents des Conseils d'administration, Renaud Mazin (2A) et Louis Ducreux (2B).

L'occasion de détailler les ambitions de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf. Avec plus de 55 000 bénéficiaires, la Caf s'impose comme un acteur central des politiques familiales en Corse et joue un rôle essentiel dans les secteurs de la petite enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de la parentalité. Un investissement global de 350 millions d'euros par an.

FOCUS // Présence des Caf à la radio

Un partenariat a été mis en place avec la radio France Bleu RCFM pour participer à l'émission « les experts » sur des thèmes qui permettent d'informer les allocataires et d'intégrer avec eux en direct. Depuis le 27 novembre 2024, les sujets de prime de Noël, montant net social, parcours arrivée de l'enfant, campagne

loyer, ont ainsi pu être évoqués sur les ondes par des intervenants des deux Caf de Corse.

La radio Fréquence Nostra a proposé des participations thématiques à la Caf et l'enregistrement de capsules de d'informations pratiques pour des passages récurrents dans sa programmation.





RAPPORT ACTIVITÉ 2024

CAF CORSE-DU-SUD

19 Avenue Impératrice Eugénie, 20 000 AJACCIO

Réalisation Cabinet de Direction des CAF de Corse

Suivez l'actualité de la Caf de Corse-Du-Sud
sur Twitter : @Caf_2a